

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017



République Française  
Département  
Sarthe

## Compte-Rendu des délibérations de la commune du Grand-Lucé séance du 24 Mars 2017

L' an deux mil dix sept et le vingt quatre Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie, sous la présidence de Pascal DUPUIS, Maire.

Présents : M. DUPUIS Pascal, Maire, Mmes : CHARTIER Sylvie, GALLOT Cécile, MERCIER Nadine, OSTER Béatrice, PAPILLON Madeleine, RACINE Nicole, ROLLAND Nelly, TRIBALLIER Marie-Thérèse, MM : BARRIER Alain, BREBION Patrice, CROISEAU Gérard, LEONARD Jérôme, MUÑAR Michaël, PLOUSEAU François, RATINEAU William, ROBIL Jarno

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUET Patrick à M. LEONARD Jérôme

Excusé(s) : M. DESOEUVRE Joël

Mme CHARTIER Sylvie a été élu(e) secrétaire

Nombre de membres

- En exercice : 19
- Présents : 17

Date de la convocation : 20 Mars 2017

Date d'affichage : 20 Mars 2017

### SOMMAIRE

- **APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**
- **VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016**
- **VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017**
- **APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016**
- **APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE**
- **AFFECTATION RESULTAT COMMUNE 2016**
- **DEMANDE DETR (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) - Aménagement rue de Belleville**
- **PROJET INVESTISSEMENTS 2017**

XXXXXXXXXX

**Réf : 2017-019 - Objet : APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A la majorité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : 2017-020 - Objet : VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2016**

Sous la présidence de Mme MERCIER Nadine, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2016 qui s'établit ainsi :

*Fonctionnement*

Dépenses	226 918,50 €
Recettes	125 010,98 €

Déficit de clôture : 101 907,52 €

*Investissement*

Dépenses	112 146,35 €
Recettes	456 133,22 €

Excédent de clôture : 343 986,87 €

Soit un excédent global de clôture de 242 079,35 €

le conseil municipal :

- **APPROUVE** à la majorité le compte administratif du budget annexe Assainissement 2016.

A la majorité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 1)

\*\*\*\*\*

**Réf : 2017-021 - Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2017**

A l'unanimité, les membres du conseil municipal votent le budget primitif annexe assainissement 2017, savoir :

FONCTIONNEMENT : 235 364,52 €

INVESTISSEMENT : 425 143,87 €

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

### Réf : 2017-022 - Objet : APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

XXXXXXXXXX

### Réf : 2017-023 - Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2017 COMMUNE

Sous la présidence de Mme MERCIER Nadine, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget commune 2016 qui s'établit ainsi :

#### *Fonctionnement*

Dépenses	1 659 825,08 €
Recettes	2 305 213,22 €

Excédent de clôture :	645 388,14 €
-----------------------	--------------

#### *Investissement*

Dépenses	714 929,16 €
Recettes	542 863,34 €

Déficit de clôture :	232 065,32 €
----------------------	--------------

Soit un excédent global de clôture de 413 322,82 €

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** à la majorité le compte administratif du budget commune 2016.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

**Réf : 2017-024 - Objet : AFFECTATION RESULTAT COMMUNE 2016**

Consécutivement aux dispositions du plan comptable M14, les résultats d'un exercice écoulé font l'objet d'une procédure particulière d'affectation.

Il apparaît notamment que le besoin de financement de la section d'investissement, tel qu'il est déterminé au 31 décembre d'une année donnée, doit être prioritairement couvert par l'excédent dégagé en section de fonctionnement.

Sur ces bases, et selon la présentation type suggérée par le Ministère de l'Intérieur, il est proposé l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2016.

I. Constatant que le Compte Administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de 645 388,14 € se décomposant ainsi :

a) Au titre des exercices antérieurs :

(A) Excédent + 238 118,39 €

b) Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent + 407 269,75 €

c) Soit un résultat à affecter

(C) = (A) + (B) + 645 388,14 €

II. Considérant, pour mémoire, que le montant du virement de la section d'investissement prévu au budget de l'exercice arrêté est de 533 774 €.

III. Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

a) Solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser du Compte Administratif :

(D) 232 065,32 €

b) Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent 280 936,07 €

IV. L'affectation obligatoire des résultats de l'exercice 2016 soumise à l'approbation du conseil municipal est donc la suivante :

a) Besoin à couvrir : (F) = (D) +(E) 0 €

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

b) Solde : (C) - (F) 645 388,14 €

### Affectation complémentaire éventuelle

- Affectation en réserve (compte 1068) Néant
- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 645 388,14 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- **ADOpte** l'affectation du résultat de l'exercice 2016 présenté comme ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

xxxxxxxx

Réf : 2017-025 - Objet : DEMANDE DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) - Aménagement rue de Belleville

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017, le projet susceptible d'être éligible est :

### **1 - Aménagement de la rue de Belleville**

Après délibération, le conseil municipal :

- **ADOpte** le projet précité
- **DECIDE** de solliciter le concours de l'Etat
- **ARRETE** les modalités de financement suivantes :

<b>ORIGINE DES FINANCEMENTS</b>	<b>MONTANT</b>
Maître d'ouvrage	247 800 €
Fonds Européens (à préciser)	
DETR (20 % de 309 750 € HT)	61 950 €
FNADT	
Conseil Régional	
Conseil Départemental	
Autre collectivité (à préciser)	
Autre public (à préciser)	
Fonds privés	
<b>TOTAL</b>	<b>309 750 €</b>

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** le maire ou son représentant à déposer une demande au titre de la DETR pour l'année 2017
- **ATTESTE** de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- **ATTESTE** de l'inscription des dépenses en section d'investissement
- **ATTESTE** de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

# COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

\*\*\*\*\*

Réf : 2017-026 - Objet : **PROJET INVESTISSEMENTS 2017**

Le conseil municipal a procédé à l'étude des investissements pour 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des investissements proposés (liste ci-jointe). Cette liste sera affinée pour le vote du budget primitif 2017.

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1 - PROJET ADRESSAGE COMMUNE**

M. POUTIER Alain, responsable Développement Nouveaux Services de Proximité de la poste, est venu présenter au conseil municipal le projet d'adressage qui pourrait être effectué sur la commune.

Il a insisté sur l'importance de l'identification de chaque habitation sur l'ensemble de la commune afin que tous les habitants puissent recevoir l'ensemble des services :

- l'accès aux soins et des premiers secours,
- les déplacements à l'intérieur des communes grâce à la technologie GPS,
- les livraisons par et pour les entreprises,
- le développement des services à la personne,
- l'accès des facteurs, notamment les remplaçants, au domicile des clients.

Il a présenté un devis qui comporte plusieurs options sachant que 290 adresses devront être traitées sur la commune, savoir :

- prestation de base :	7 410,00 € TTC
- Option 1 : Traitement des adresses :	748,20 € TTC
- Option 2 : Communication et remises de plaques	1 322,40 € TTC
- Option 3 : Réunion publique information	360,00 € TTC

Le conseil municipal débattrait de cette proposition lors d'une prochaine réunion.

### **2 - TRANSFERT COMPETENCE VOIRIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE**

M. Jarno ROBIL a expliqué au conseil municipal le transfert de compétence d'une partie de la voirie communale à la communauté de communes de Loir Lucé Bercé.

La voirie communale hors agglomération et en agglomération (uniquement la bande de roulement) est transférée.

La voirie hors agglomération représente 31,024 km et la voirie en agglomération, 11,085 km.

Pour 2017, un montant de 69 063,68 € de travaux pourra être effectué dans le cadre de ce transfert de compétence.

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

### **3 - AUTRES QUESTIONS**

#### **A - RUE DU PAVOIS**

Suite au jugement du Tribunal Administratif en date du 5 mars 2014, l'Etat a été condamné à verser la somme de 106 886,33 € dans le cadre des désordres constatés lors des travaux rue du Pavois.

L'Etat a fait appel de cette décision auprès de la Cour Administrative d'Appel de Nantes le 3 février 2015, laquelle a rendu un jugement en date du 15 mars 2017 et a décidé que la somme de 106 886,33 € versée par l'Etat à la commune est ramenée à 104 950 €.

La commune doit donc rembourser à l'Etat la somme de 1 936,33 €.

#### **B - DEMANDE SYNDICAT CGT**

Un courrier émanant du Syndicat CGT informe les élus de la fermeture du centre d'exploitation de Changé Bois Martin.

Le conseil municipal n'a pas souhaité délibérer sur cette fermeture.

#### **C - CABINET MEDICAL BARATTE**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les docteurs BARATTE souhaitent faire valoir leurs droits à la retraite et qu'ils vont commencer à effectuer les démarches en octobre 2017 prochain.

Une réunion est programmée prochainement avec les intéressés, le maire, le directeur du centre médical Georges Coulon, l'Agence Régionale de Santé ainsi que M. RAHAL, responsable de l'association qui s'est créée au sein du territoire dans le but d'élaborer un projet de santé.

#### **D - QUESTIONS DES CONSEILLERS**

Mme TRIBALLIER Marie-Thérèse :

- demande que les nappes dans la salle de conseil soient lavées plus souvent car certaines personnes font des allergies aux acariens.

- demande que la date du repas des têtes blanches soit avancée ou reculée car ce repas a toujours lieu le jour de la fête des grands-mères.

M. CROISEAU Gérard :

- demande s'il est prévu de mettre des protections sur les dents de la faucheuse située route de Volnay.

M. BREBION Patrice :

- La date de la réunion pour organiser le marché de Noël sera avancée au mois de septembre.

#### **E - REMERCIEMENTS FAMILLES ENDEUILLEES**

Familles : CHAILLOUX  
LECOMTE  
PAVARD  
PETARD  
AUGEREAU  
BARATTE  
NAMPON  
COMBOT

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2017

### F - FAIRE-PART NAISSANCE

Elodie CLEMENT, agent d'accueil au secrétariat de mairie, fait part de la naissance de sa fille Adèle le 19 janvier 2017.

La séance est levée à 23:55